

Bouc, député de Terrebonne, et Alphonso Wells, député de Shefford, les dénonçaient à la Chambre.

La Chambre décréta, le même jour, que de Gaspé et Aubin s'étaient rendus coupables d'infraction à ses privilèges et elle ordonna à son orateur d'expédier son warrant pour les mettre sous la garde du sergent d'armes.

L'orateur se hâta de confier un mandat d'arrestation au sergent d'armes, M. Coulson. (1)

Les deux journalistes, qui avaient été tenus, par leurs amis, au courant des délibérations de la Chambre d'Assemblée, eurent le temps d'échapper à la poursuite du sergent d'armes.

Ils se réfugièrent au manoir de Saint-Jean Port-Joli où ils passèrent le reste de l'hiver.

Dans l'intervalle, des amis influents avaient fait des démarches auprès des députés et lorsque les deux journalistes se montrèrent de nouveau dans les rues de Québec on les laissa en paix.

Philippe Aubert de Gaspé était le fils aîné de l'auteur des *Anciens Canadiens*. Il mourut prématurément en 1842 à Halifax, où il était traducteur à la Chambre d'Assemblée (2)

---

(1) Le mandat ordonnant l'arrestation de M. de Gaspé est aujourd'hui conservé au château de Ramezay à Montréal.

(2) Dans les *Recherches Historiques*, vol. XI, p. 363, nous avons raconté que Philippe Aubert de Gaspé, l'auteur des *Anciens Canadiens*, fut condamné, le 10 novembre 1835, par la Chambre d'Assemblée, à un mois de prison pour avoir menacé un député. Il n'est jamais trop tard pour réparer une erreur. C'est Philippe Aubert de Gaspé fils qui fut condamné à la prison le 10 novembre 1835. Le lecteur est prié de faire la correction.